

FCPI CHAMPLAIN INNOVATION

L'INNOVATION POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Rapport semestriel n° 17 au 30 septembre 2017

Chers souscripteurs,

Vous trouverez ci-après le dix-septième rapport d'activité semestriel au 30 septembre 2017 de votre Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) CHAMPLAIN INNOVATION, qui a pour vocation d'investir prioritairement dans des entreprises innovantes favorisant le développement durable.

Situation du fonds

Au 30 septembre 2017, le portefeuille innovant du Fonds est composé de quatre participations actives. Le Fonds n'investit plus dans de nouvelles sociétés et l'équipe de gestion reste mobilisée sur la recherche des meilleures opportunités de cessions au mieux des intérêts des porteurs de parts.

Le Fonds a été créé le 5 juin 2009 pour une durée initiale de 8 ans avec possibilité de prorogation de deux périodes d'un an sur décision de la Société de Gestion. Une première prorogation est actuellement en cours jusqu'au 5 juin 2018. Conformément à l'article 8 du règlement du Fonds, la Société de Gestion décide de prolonger la durée du Fonds d'une dernière année supplémentaire jusqu'au 5 juin 2019 au plus tard. Cependant, le Fonds pourra être clôturé et l'actif distribué aux porteurs de parts, dès que la dernière des trois participations restant au portefeuille aura été cédée.

Nous vous rappelons qu'afin de respecter la stricte égalité entre les porteurs de parts, les rachats de parts sont bloqués jusqu'à la fin de vie du fonds sauf cas dérogatoires : invalidité, décès, licenciement (uniquement pour la souscription à l'IR).

Suite à la réalisation des premières cessions, le Fonds a procédé le 27 juillet 2017 à sa première distribution d'un montant de 44 € / part, représentant 44% de leur valeur nominale (100 €). D'autres remboursements progressifs interviendront d'ici la fin de vie du Fonds au fur et à mesure des cessions.

Valeur liquidative et Performance

Valeur de souscription											100,00 €		
Date d'arrêté au	31/10 /2009	30/04 /2010	31/10 /2010	30/04 /2011	30/09 /2011	31/03 /2012	30/09 /2012	31/03 /2013	30/09 /2013	31/03 /2014	30/09 /2014		
Valeur liquidative	98,52 €	97,73 €	95,55 €	92,93 €	87,29 €	84,77 €	80,29 €	80,24 €	77,17 €	74,21 €	79,70 €		
<i>en % de la valeur de souscription</i>	98,5%	97,7%	95,6%	92,9%	87,3%	84,8%	80,29%	80,24 %	77,17%	74,21%	79,70%		
Date d'arrêté au	31/03 /2015	30/09 /2015	31/03 /2016	30/09 /2016	31/03 /2017	30/09 /2017							
Valeur liquidative	74.30 €	159.82 €	227.71 €	266.85 €	186.02 €	162.45 €							
<i>en % de la valeur de souscription</i>	74.30%	159.82%	227.71%	266.85%	186.02 %	162.45 %							

Au 30 septembre 2017, la valeur de la part, auditée par le Commissaire aux Comptes du Fonds, s'élève à 162,45 € en hausse de 62,45 % par rapport à la valeur de souscription.

Comme nous vous l'expliquions lors du précédent rapport au 31 mars, cette valeur liquidative prend en compte une diminution d'actif due à la distribution réalisée (cf. *Nota Bene* ci-dessous).

L'actif net de votre Fonds s'élève à 3 507 k€.

Nota Bene :

La valeur liquidative correspond à la valeur des actifs du Fonds divisée par le nombre de parts en circulation. Elle intègre, depuis le lancement du Fonds :

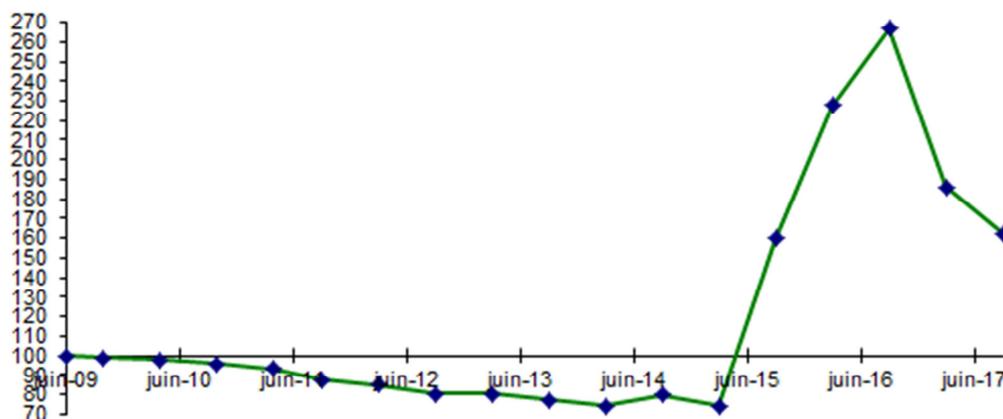
- les performances du portefeuille innovant (les plus et moins-values réalisées, les plus-values latentes et les provisions)
- les performances des placements financiers

Elle est diminuée :

- des frais de gestion
- des distributions réalisées

Le Fonds détient en portefeuille, entre autres, 2 sociétés cotées, les sociétés AMOEBEA et ENERTIME. Les variations de cours de bourse peuvent impacter fortement l'évolution de la valeur liquidative, à la hausse ou à la baisse.

Evolution de la valeur liquidative (en €)



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Evolution des actifs

Evolution du portefeuille

Depuis le 31 mars 2017, le Fonds n'a procédé à aucune cession ou réinvestissement. L'équipe de gestion est activement mobilisée sur le suivi du portefeuille et la stratégie du processus de cessions.

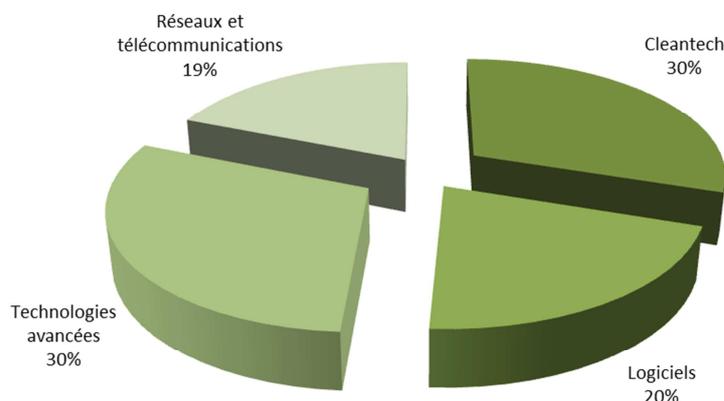
Autres placements

Conformément à la stratégie du fonds, la totalité de la trésorerie est placée dans des FCP monétaires du groupe CM-CIC, et comptes à terme auprès des Caisses d'Épargne.

COMPOSITION et REPARTITION DE L'ACTIF NET au 30 septembre 2017

Nom	Catégorie	% de l'actif
AMOEBEA	Société innovante	85,3%
ENERTIME	Société innovante	4,4%
Trésorerie	Trésorerie	3,3%
MIOS	Société innovante	3,2%
ACTION(S) UNION+SI.3DEC	OPCVM	2,7%
LINUTOP	Société innovante	1,1%

REPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE RESIDUEL au 30 septembre 2017



Actualité des sociétés innovantes du portefeuille

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le FCPI détient des participations.



Amoéba (Chassieu-69) développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionnelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel et répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€(1), AMOEBA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€(2). La société est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre 2015.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2016 s'établit à 126 K€. En 2017, AMOEBA a conclu de nouvelles lettres d'intention avec plusieurs distributeurs et transformé plusieurs lettres d'intention en contrat notamment aux USA. La société a aussi annoncé des résultats positifs de son amibe comme agent de biocontrôle pour la lutte contre les maladies des plantes et une collaboration en vue de tester une nouvelle application dans le domaine de la santé humaine pour le traitement des plaies.

La Banque Européenne d'Investissement a accordé une ligne de financement de 20 millions d'euros à Amoéba en octobre 2017 afin de financer les dernières étapes réglementaires et le lancement de la commercialisation.

En effet, AMOEBA a annoncé le 16 mars 2017 avoir reçu le rapport d'évaluation du biocide BIOMEBA émis par l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES). A l'issue de ce rapport, l'ANSES a considéré ne pouvoir recommander l'approbation de la substance active et le dossier de demande d'autorisation a été transmis à l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA). Après un premier groupe de travail en septembre 2017, l'ECHA émettra une opinion définitive après passage en groupe de travail programmé en janvier 2018, suivi du Comité des Produits Biocides qui se tiendra en avril 2018 et conclura sur l'évaluation de la demande. Ce décalage du processus d'évaluation a conduit à un report de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) provisoire, nécessaire au lancement des ventes et a fortement impacté le cours de bourse à la baisse.



Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour l'efficacité énergétique et la production d'électricité renouvelable. Les ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité. ENERTIME est l'unique acteur français et l'un des quatre acteurs mondiaux maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1MW et plus). A l'échelle internationale et dans cette gamme de puissance, ENERTIME est la seule PME indépendante à offrir aux industriels des machines ORC de puissance.

Sur l'exercice 2016, ENERTIME enregistrait une multiplication de son chiffre d'affaires de 9,6 par rapport à la même période de 2015 pour atteindre 4,06 M€, dont 62% à l'export. Conformément à son plan de développement, l'activité commerciale d'ENERTIME est de plus en plus internationale et la société vient d'annoncer la signature d'un contrat de licence de sa technologie en Chine qui devrait délivrer un chiffre d'affaires conséquent, prévu pour début 2018. La société a réalisé ces dernières semaines une augmentation de capital de 878K€ qui a permis à ses soutiens historiques de se réaffirmer ainsi que d'attirer de nouveaux actionnaires. L'équipe recrute actuellement pour affirmer sa croissance sur 2018 et atteindre l'autofinancement.

Linutop

Créée en 2006, Linutop développe et distribue des PC miniatures, silencieux et robustes (sans ventilateur, ni pièces mobiles) et fournit des solutions innovantes et économiques pour l'accès à internet, l'affichage dynamique, l'éducation ou la surveillance de réseaux.

Le Linutop 6, nouvelle génération d'appareil sur laquelle la Société travaille depuis presque un an, a supporté des retards imputables à la non-conformité des boîtiers sous-traités.

La gestion prudente de la Société lui permet de conserver un cash de 24 K€ à fin septembre malgré un niveau d'activité impacté par le retard de lancement du Linutop 6.



Basée à Aix en Provence depuis 1987, MIOS conçoit, développe et commercialise des produits et des solutions matérielles et logicielles de communication Machine to Machine.

MIOS offre une gamme complète de produits et de systèmes de télégestion, de sécurité, de régulation, d'automatisation, d'alertes et de communication.

La société reconnue pour son expertise hardware et software travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la Gestion Technique du Bâtiment, Gestion Technique Centralisée, et les spécialistes du contrôle d'accès et de la Maîtrise Energétique qui intègrent les solutions MIOS dans leurs projets.

Son réseau de partenaires (Distributeurs, Bureau d'Etudes, Intégrateurs et Installateurs) s'étend sur toute la France et à l'Etranger. En 2011 c'est déjà 40 000 solutions métiers qui ont été installées avec les produits MIOS (Vinci, CEA, Sanofi, Veolia, EDF...)

A la date de rédaction de ce rapport, la participation du Fonds dans la société MIOS a fait l'objet d'une cession totale.

Principales caractéristiques

Code ISIN Part A : FR0010720649

Société de gestion agréé par l'AMF sous le n° GP 04000032 : SIPAREX PROXIMITE INNOVATION, société par actions simplifiée au capital de 1 245 200 €, dont le siège social est sis 27, rue Marbeuf, 75008 Paris, et dont le numéro unique d'identification est 452 276 181 RCS Paris.

Les ordres de rachat en cas d'invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale), décès ou licenciement (souscription à l'IR uniquement) du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune sont centralisés chez le Dépositaire, la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL – 34, rue du Wacken – 67000 STRASBOURG.

ECOFI Investissements reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

ECOFI Investissements – 22, rue Joubert – 75009 PARIS

Tél. : + 33 1 47 24 97 76 - www.ecofi.fr – philippe.chalvet@ecofi.fr ou fcpi@ecofi.fr

Notice et règlement sont également disponibles sur le site internet des fonds fiscaux du Groupe Siparex siparexfondsfiscaux.com.

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, Siparex Proximité Innovation.

Informations complémentaires

AVERTISSEMENT AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 1^{er} janvier 2017 au minimum et jusqu'au 4 juin 2019, au maximum, dans le cas où la société de gestion déciderait, d'une part, de procéder à une dissolution anticipée du Fonds et, d'autre part, à la prorogation de sa durée. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

La société Siparex Proximité Innovation - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent rapport ou des informations qu'il contient. Le présent rapport ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Ce rapport est exclusivement destiné aux porteurs de parts du FCPI et doit être traité de manière strictement confidentielle.